



AVIS DE PUBLICITÉ N°ST2020-12

Direction Générale Adjointe des Services
Finance, Numérique et Gestion
Direction Gestion de l'Espace Public,
Commerce et Artisanat

Service Technique de l'ODP

**OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE
POUR L'INSTALLATION, L'ENTRETIEN ET L'EXPLOITATION
D'UN MANÈGE POUR ENFANTS DE TYPE CARROUSEL
SITUÉ PLACE JEANNE D'ARC
À AIX-EN-PROVENCE**

Personne publique

Ville d'Aix-en-Provence représentée par Monsieur Michael Zazoun, Adjoint au Maire, délégué à la Gestion de l'Espace Public, aux Foires et Marchés.

Objet de la consultation :

Conformément à l'article L.2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, la Ville d'Aix-en-Provence lance un appel à candidature en vue d'occuper le domaine public pour procéder à l'installation, l'entretien et l'exploitation d'un manège pour enfants de type carrousel dont l'emplacement se trouve place Jeanne d'Arc à Aix-en-Provence, mis à disposition par le biais d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public.

Lieu d'exécution :

Emplacement situé place Jeanne d'Arc à Aix-en-Provence.

Horaires d'exploitation de l'emplacement:

Tous les jours :

- de 10h00 à 23h00 du 15 juin au 15 septembre,
- de 10h00 à 20h00 du 16 septembre au 14 juin.

Durée d'exploitation de l'emplacement:

Conformément à l'article L.2122-2 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, la durée de l'autorisation consentie en vue de l'exploitation d'une activité économique sur le domaine public doit permettre d'assurer l'amortissement des investissements et une rémunération équitable et suffisante des capitaux investis.

Dès lors, la durée de l'autorisation sera délivrée en fonction de l'investissement du futur candidat ainsi qu'il suit :

Montant investi arrondi à l'entier supérieur	Durée de l'autorisation
Inférieur à 20 001€	3 ans
Entre 20 001€ et 30 000€	4 ans

Entre 30 001€ et 40 000€	5 ans
Entre 40 001€ et 50 000€	6 ans
Supérieur à 50 001€	8 ans

Redevance d'occupation du domaine public:

À titre d'information, le candidat sera tenu au règlement une redevance au titre de l'occupation du domaine public comprenant :

- Une part fixe dont le montant pour l'exercice 2020 s'élève à 10 000 € par an et révisable annuellement par délibération du Conseil Municipal.
- Une part variable annuelle correspondant à 0,5 % du résultat net d'exploitation annuel du manège avec un plancher de recouvrement annuel de 500€.

Date limite de réception des candidatures : le 6 novembre 2020 à 12h00

Date de publication du présent avis : le 22 octobre 2020

Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes:

- Le présent avis de publicité et règlement de consultation

Les documents de la consultation sont disponibles gratuitement et sur support papier.

Ils peuvent être téléchargés sur le site de la Ville d'Aix-en-Provence ou retirés à l'adresse ci-dessous :

Direction de la Gestion de l'Espace Public, Commerce et Artisanat
17 rue Venel - 2^{ème} étage 13100 Aix-en-Provence
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00

Correspondants

Anaïs De Paz
Téléphone : 04.42.91.95.03
Courriel : DepazA@mairie-aixenprovence.fr

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les candidats devront transmettre leur offre sous format papier et sous pli cacheté portant les mentions :

Offre pour :

**DIRECTION DE LA GESTION DE L'ESPACE PUBLIC COMMERCE ET ARTISANAT
EMPLACEMENT POUR L'INSTALLATION, L'ENTRETIEN ET L'EXPLOITATION D'UN MANÈGE POUR
ENFANTS DE TYPE CARROUSEL, SITUE PLACE JEANNE D'ARC A AIX EN PROVENCE**

NE PAS OUVRIR

Le dossier de candidature devra contenir toutes les pièces justificatives demandées et remis avant la date et l'heure limites de réception des offres à la Direction de l'Espace Public Commerce et Artisanat.

Il sera remis contre récépissé à la Direction de l'Espace Public Commerce et Artisanat sise 17 rue Venel - 2^{ème} étage - 13100 Aix-en-Provence ou envoyé par la Poste, le cachet de la Poste faisant foi, en recommandé avec accusé de réception à la Direction de l'Espace Public Commerce et Artisanat – Place de l'Hôtel de Ville – CS 30715 – 13616 Aix-en-Provence Cedex 1.

Les dossiers remis après la date limite de l'offre ne seront pas acceptés.

Présentation des candidatures et des offres :

Chaque candidat doit produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

- Une lettre de motivation présentant en détail le projet d'exploitation commerciale avec visuels ou clichés photographiques,
- Les justificatifs liés à l'investissement dans le fonds de commerce,
- Un Extrait "K bis" du Registre du Commerce et des Sociétés pour les entreprises daté de moins de trois mois,
- La copie de l'attestation d'assurance à responsabilité civile et professionnelle pour l'exercice de l'activité, en cours de validité,
- Les documents de contrôle technique ou de vérification du matériel en cours de validité,
- La copie de la carte nationale d'identité du demandeur,
- Un relevé d'identité bancaire,
- Deux photos d'identité,
- La copie de l'attestation de vigilance,
- La copie de l'attestation fiscale.

Critères de sélection :

Les propositions seront analysées au regard des critères non hiérarchisés suivants et notés de 0 à 5 :

- Qualité technique de la proposition,
- Qualité commerciale et économique de la proposition,
- Intégration et harmonisation du manège dans le site,
- Garanties techniques d'exploitation et mise en sécurité du manège.